

[Text]

Senator Bonnell: I think that would give you more time to think about it rather than just forming the committee on the spur of the moment. You will want to get someone who will attend your meetings and not someone who will be home all the time.

The Chairman: Are you suggesting this motion not be passed at all?

Senator Bonnell: That is right.

The Chairman: All right. We will get together with the Deputy Chairman.

Item No. 6 on the agenda, do we pass that motion?

Senator Bonnell: I so move the motion with respect to printing 1,000 copies.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We now need a motion with respect to item No. 7.

Senator Bonnell: I move the motion with respect to item No. 7, that is, to hear evidence and to print without a quorum.

The Chairman: All those in favour?

Senator Roblin: I wish to make a comment about that, Mr. Chairman, since a quorum of this committee is only four members. I think we should be very careful about having committee meetings with less than four, even if it is only for the purpose of receiving evidence. Although I am not opposing the motion I would urge you to use your discretion in the hope that it would not be necessary to go below four, since it gets rather thin on the ground. I make that request of you but I do not intend to oppose the motion.

Senator Riley: Bearing in mind the three subjects.

The Chairman: I will certainly try to stick with that proposal in the future, Senator Roblin.

All those in favour?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We now need a motion with respect to No. 8 on the agenda, that is, that the committee be empowered to retain the services of such expert, professional, technical and clerical staff as may be deemed necessary.

Senator Bonnell: I so move.

The Chairman: Any comment? All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The motion is carried.

[Traduction]

Le sénateur Bonnell: Je crois qu'ainsi, vous aurez plus de temps pour songer à la formation du Comité plutôt que de le créer tout simplement en un rien de temps. Il faudra trouver quelqu'un qui assistera aux séances et non pas quelqu'un qui sera toujours à la maison.

Le président: À votre avis, cette motion ne devrait pas être adoptée du tout?

Le sénateur Bonnell: C'est exact.

Le président: D'accord. Nous nous réunirons, le vice-président et moi-même à propos de cette question.

Article n° 6 à l'ordre du jour, adoptons-nous la motion?

Le sénateur Bonnell: Je propose que le Comité fasse imprimer 1 000 exemplaires de ses Procès-verbaux et témoignages.

Le président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Quelqu'un voudra-t-il présenter une motion concernant l'article n° 7.

Le sénateur Bonnell: En ce qui a trait à l'article 7, je propose que le président soit autorisé à présider des séances, à recevoir des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence de quorum.

Le président: Quels sont ceux qui sont en faveur de la motion?

Le sénateur Roblin: J'aimerais faire une observation à ce sujet, monsieur le président, puisque pour avoir quorum au sein du Comité, seulement quatre membres doivent être présents. Je crois que nous devons être prudents et veiller à ce que les séances du Comité ne comportent pas moins de quatre membres, même s'il ne s'agit que d'entendre les témoignages. Bien que je ne m'oppose pas à la motion, je vous engage à faire preuve de discrétion en espérant qu'il ne sera pas nécessaire de tenir des séances avec moins de quatre membres, car alors le Comité perdrait de son importance. Je vous demande d'en tenir compte, mais je n'ai pas l'intention de m'opposer à la motion.

Le sénateur Riley: Tout en tenant compte de notre mandat qui porte sur trois domaines.

Le président: Sénateur Roblin, je vais certainement essayer de respecter cette proposition.

Tous ceux qui sont en faveur de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président: Quelqu'un doit maintenant déposer une motion concernant l'article 8 de l'ordre du jour, c'est-à-dire que le Comité soit habilité à retenir les services de conseillers et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

Le sénateur Bonnell: Je propose qu'il en soit ainsi.

Le président: Des observations? Tous ceux qui sont en faveur de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.